

CHABLAIS

Tombée amoureuse à 69 ans, elle se fait arnaquer par son ami de 71 ans

PAGE 16

MARTIGNY

Les éoliennes font débat avant la votation du 5 juin

PAGE 8

SION

Des supporters zurichois ont pillé dimanche une station-service

PAGE 13

DINOWORLD Des dinosaures débarquent aux Iles de Sion

PAGE 14

DÉCHETS La grande majorité des communes du Valais romand se sont mises d'accord sur un projet uniforme.

Une taxe au sac de 1 fr. 90 en 2018



En 2018, la couleur du sac changera... et son prix aussi! SABINE PAPILLOUD/A

JEAN-YVES GABBUD

Une taxe au sac de 1 fr. 90 pour 35 litres devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2018 dans le Valais romand. C'est la décision prise par le groupe de travail ad hoc, présidé par le président de Sion, Marcel Maurer.

La situation a un peu évolué par rapport à ce qui était annoncé en septembre dernier, où il était question d'un sac coûtant 1 fr. 80 et qui devait être introduit en janvier 2017.

Sous la contrainte

Le Valais romand est la seule région du pays, avec le canton de Genève, à ne pas être dotée d'une taxe au sac, alors que la plupart des communes du Haut-Valais y sont passées.

Le Valais romand a décidé de changer de système suite à une jurisprudence fédérale. Dans son arrêt du 4 juillet 2011, qui concerne la commune vaudoise de Romanel-sur-Lausanne, le Tribunal fédéral a jugé contraire à la loi une taxe forfaitaire d'élimination des déchets, estimant qu'elle ne respecte pas le principe

du pollueur-payeur. Des recours de citoyens valaisans, dont celui de l'écologiste Camille Carron à Fully (voir encadré), ont rendu une mise en conformité de la pra-

Conseil général de Martigny a déjà accepté de revoir son règlement sur les déchets le 17 mai. Les autres législatifs devraient suivre d'ici à la fin de cette an-

《 A 1 fr. 90 le sac, nous avons opté pour le prix juste. C'est moins cher qu'ailleurs.»

MARCEL MAURER PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE LA VILLE DE SION

tique valaisanne avec la jurisprudence fédérale inévitable.

Moins chers qu'ailleurs

Le sac poubelle taxé du Valais romand coûtera moins cher que celui du canton de Vaud qui est vendu 2 francs ou celui du Haut-Valais qui coûte 2 fr. 60. «Nous avons opté pour le prix juste», commente Marcel Maurer.

Aux communes de décider

Les législatifs communaux doivent encore se prononcer. Le née. Les Conseils généraux de Sion, Conthey, Fully, Bagnes et Collombey-Muraz doivent se déterminer dans les semaines à ve-

Une solution uniforme

Pour éviter la création d'un tourisme des déchets et pour simplifier la vie de tout le monde, le montant de la taxe ainsi que la couleur des sacs seront les mêmes dans tout le Valais romand... presque tout le Valais romand. Certaines communes ont décidé de ne pas taxer au volume, mais de faire payer une taxe au poids. C'est le cas de Martigny-Combe. D'autres communes songent aussi à adopter ce modèle, mais sans encore avoir pris de décision formelle. Tout n'est pas encore réglé dans les détails. L'appel d'offres pour la production du nouveau sac taxé se fera en 2017.

Taxe au sac + taxe de base

En plus de cette taxe au sac à 1 fr. 90, chaque municipalité a la possibilité d'avoir une taxe de oase dont elle peut déterminer le montant à sa guise. Cette taxe de base, qui n'est pas en vigueur dans le Haut-Valais où le prix du sac est plus élevé, doit couvrir les frais des infrastructures, alors que la taxe au sac doit couvrir les frais variables de l'élimination des déchets.

Enfin, les communes peuvent aussi corriger l'impact financier de cette taxe au sac à travers d'autres mesures. A Martigny, par exemple, le bon scolaire communal a été augmenté de 50 francs.

QUESTIONS PRATIQUES SUR LA TAXE AU SAC

➤ Combien coûtera un sac poubelle en 2018?

Les sacs poubelles coûteront 1 fr. 90, tout compris. Ce montant comprend le coût de l'objet luimême, la TVA, la marge du commerçant et la taxe poubelle proprement dite.

Les sacs seront vendus dans les commerces et les grandes surfaces comme aujourd'hui.

➤ Est-ce que je vais payer plus cher qu'aujourd'hui?

Pas forcément, puisque, en principe, la taxe au sac remplacera une taxe existante d'élimination des déchets. Cela dépend de nombreux facteurs: de la commune dans laquelle vous habitez, de la situation familiale, de la quantité de déchets produits..

Le président de Sion Marcel Maurer reconnaît que la famille avec dix enfants sera pénalisée par rapport au retraité vivant seul.

Pour avoir une idée de ce qui se passe dans une situation moyenne, il a fait le calcul pour sa propre situation. «Nous sommes une famille de quatre personnes. Aujourd'hui, je paie 340 francs. En 2018, cette taxe sera remplacée par la taxe au sac. Nous utilisons en moyenne 3 sacs par semaine, soit 150 par an. Je paierai donc 285 francs, donc moins qu'aujourd'hui. Et je sais que nous pouvons faire encore un petit effort pour le tri, ce qui nous permettra de réduire encore un peu la facture.» Les communes ont la possibilité d'introduire des mesures de compensation. Les familles nombreuses risquent d'être les plus touchées par le nouveau système de taxe. Pour compenser, Martigny a prévu d'augmenter l'argent redistribué via les chèques scolaires. D'autres communes pourraient suivre.

➤ Ne risque-t-il pas d'y avoir des tricheurs qui tenteront d'échapper à la taxe au sac?

«Dans une commune urbaine où il n'y a pas de contrôle social comme Lausanne, il y a 5% de tricheurs.

Dans les communes rurales vaudoises, ce taux tombe à 1%», indique Jean-Daniel Antille, le directeur de l'Antenne Valais romand, qui a piloté le projet. Le calcul a été fait, cela ne représente qu'un coût de quelques milliers de francs pour les communes.

La chargée de communication pour ce projet, Carole Pellouchoud ajoute: «Dans les cantons qui ont introduit la taxe au sac, au début, il y a eu une période relativement courte où les gens ont cherché à contourner la taxe. Puis, cela s'est arrêté, parce que les gens se rendent compte qu'il faut engager beaucoup d'énergie pour un gain assez faible. Et il y a le contrôle social.»

Marcel Maurer explique que les communes du Valais central sont aujourd'hui victimes du tourisme des déchets en provenance du Haut-Valais. Avec l'introduction d'une taxe au sac dans le Valais romand, cette forme de transfert de déchets devrait cesser.

➤ Y aura-t-il une surveillance des moloks pour éviter que certains citoyens ne trichent?

«Il n'y a pas de contrôles prévus», déclare Marcel Maurer, qui croit que l'introduction de la taxe poubelle n'engendrera pas de problème particulier. «A mon avis, les gens vont continuer à acheter leurs rouleaux de sacs comme jusqu'à maintenant et essaieront de réduire la quantité de déchets.»

Les législatifs communaux doivent encore se prononcer sur l'introduction de la taxe au sac. En cas de refus, que se passera-t-il?

«En cas de refus, le Conseil municipal doit proposer une solution de remplacement à la taxe ou décider d'en rester au statu quo», répond Marcel Maurer. Dans ce cas, n'v aurait-il pas un risque de recours au Tribunal fédéral? Le président de la capitale ne peut se prononcer sur la situation de toutes les communes du Valais romand, par contre, il estime que Sion ne risquerait pas grand-chose. «A Sion, le règlement actuel n'est pas contesté.» • JYG

VENDREDI 27 MAI SAMEDI 28 MAI **JOURNÉES DES JARDINIERS** Apéritif offert Garden Centre – 1903 Collonges – Valais www.mottiezfleurs.ch – Tél. 027 767 15 85 AVEC LA PRÉSENCE DE : VENDREDI AMEDI M. Baps = Spécialiste gazon maison ydoux Grains et M. Faiss = Monsieur jardinier

CAMILLE CARRON: «JE SUIS À MOITIÉ SATISFAIT»



L'ancien député vert et ancien conseiller communal de Fully Camille Carron avait fait recours contre le système de taxation des déchets dans sa commune. Le Conseil d'Etat lui avait donné gain de cause.

Sa réaction par rapport au projet de taxe au sac: «Je suis à moitié satisfait. Je suis content qu'une taxe au sac soit enfin introduite. Je trouve cependant que le montant de 1 fr. 90 est assez bas. Il ne couvre pas tous les coûts d'élimination des déchets. Le groupe de travail n'a pas voulu aller au-delà par peur

du citoyen. Ce prix n'incitera pas au tri. Malgré tout, je ne veux pas embêter avec un nouveau recours. J'ai dit au groupe de travail que si une taxe de 1 fr. 50 était adoptée je poursuivrai mon action, ce qui les a sans doute incités à augmenter le montant de la taxe.

Je regrette qu'il ait fallu autant de temps pour introduire cette taxe. La décision du TF qui indique que le système actuel n'est pas conforme à la loi date de 2011. Cette même année, j'ai déposé un postulat demandant une modification législative cantonale, ce qui a été refusé par les députés et le Conseil d'Etat, ce qui a fait perdre beaucoup de temps.» • JYG